



# POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET  
Tél : 06.27.50.07.44  
**COMMISSION SENIORS**

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.75

PV N°27 publié le 24/02/2026

Réunion du lundi 23 février 2026

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79  
Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

## NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : [seniors-loire@loire.fff.fr](mailto:seniors-loire@loire.fff.fr)
- **Les clubs de la D5 Poule D sont priés de prendre note du forfait général de l'équipe Se. La Rivière 3, à compter de ce jour.**
- A dater du samedi 22 novembre, le club de **Cellieu (D1) n'est plus autorisé à jouer le samedi soir** et devra se mettre en conformité avec l'éclairage de son complexe sportif. Tous les matchs de ce club sera programmé le dimanche à l'heure officielle.

## COURRIERS RECUS

M. BENADA Abdelghani (arbitre) : confirmation du score en D1 du 1<sup>er</sup> février.  
St Paul en Jarez : demande de changement d'horaire en D2 Poule A pour le 22 février.  
Se. La Métare : accord pour le changement d'horaire en D2 Poule A pour le 22 février.  
St Chamond : changement de terrain en D2 Poule A pour le 22 février.  
Feurs : demande de changement d'horaire en D2 Poule B du 21 février.  
Ecotay Moingt : accord pour le changement d'horaire en D2 Poule B du 21 février.  
Fc. Lerptien : horaires des matchs en D4 Poule F.  
Riorges : changement de terrain en D2 Poule A pour le 22 février.  
Dervaux Chambon Feugerolles : changement d'horaire en D3 Poule D pour le 1<sup>er</sup> mars.  
Mairie du Chambon Feugerolles : refuse que l'Asa. Chambon joue en nocturne.  
Bellegarde en Forez : changement de terrain en D5 Poule D pour le 22 février.  
Pays de Coise : faits d'après-match sur le parking du stade de Caintin, à La Ricamarie.  
St Jean Bonnefonds : changements d'horaire en D3 Poule D et D5 Poule E pour le 1<sup>er</sup> mars.  
Se. La Rivière : déclare forfait général en D5 Poule D : transmis aux règlements.  
Tartaras : confirmation de réserve en D5 Poule E du 22 février : transmis aux règlements.  
Montagnes du Matin : demande de décaler le match de Coupe de la Loire du 4 avril : refus car on ne peut pas reculer une rencontre ; par contre, on peut l'avancer.  
Sorbiers La Talaudière : demande de décaler le match de Coupe de la Loire du 4 avril : refus car on ne peut pas reculer une rencontre ; par contre, on peut l'avancer.  
Roche St Genest : déclare forfait en D2 Poule A pour le 21 février : transmis aux règlements.

## RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).